PV approuvé lors de la réunion du CM du 18/01/2024 PV affiché le 19/01/2024

Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2023

Présents : RÉSONET Danielle, MALVAL Élodie, BERGER Serge, TRAVERS Baptiste, PA-RIS Leïla.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MIGNOT Hervé à Serge BERGER, Sandrine DUBOIS à Danielle RESONET

Absent excusé: DIVAY Thibaut

PAQUET Daniel et BARRIER David sont arrivés à 20h20 et n'ont pas pris part aux votes des points 1 et 2.

Secrétaire de séance : Élodie MALVAL.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2023.

Madame le Maire demande que soit ajouter à l'ordre du jour une délibération pour la signature d'une convention avec CITEO.

1- DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS - délib 2023 12 37

Madame le Maire rappelle la nécessité de désigner un référent déontologue conformément au décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022.

Elle expose que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

ce référent déontologue devait être désigné avant le 1er juin 2023. Il peut s'agir :

- soit à d'une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci;
- soit un collège, composé de personnes.

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner le collège de personnalités suivantes comme référents de la commune de Landavran : MM. DESRUES Michel et BILLOT Pierre (référents mutualisés à l'échelle de Vitré Communauté) jusqu'à la fin du mandat.

PRESENTS: 6 VOTANTS: 8 POUR:8 CONTRE: ABSTENTION:

2- CONVENTION DÉCHETS ABANDONNÉS AVEC CITEO - délib 2023_12_38.

Madame le Maire explique qu'il est possible de conventionner avec CITEO, organisme de collecte des contributions des producteurs, importateurs de produits commercialisés dans des emballages. Cet éco-organisme peut financer les communes qui assurent le nettoiement des déchets d'emballage ménagers abandonnés.

La contribution pourrait être de 643.50 e pour 2023 (0.9€/habitant).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de passer une convention avec CITEO
- donne pouvoir à madame le maire pour signer cette convention et les documents s'y rapportant,

PRESENTS :6 VOTANTS :8 POUR :8 CONTRE : ABSTENTION :

3-AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU VERGER

Madame le Maire présente les palettes végétales et matériaux remis lors de la rencontre avec le maitre d'œuvre.

S'agissant du traitement des sols, plusieurs propositions sont faites:

des pavés enherbés, du béton poncé qui n'est pas glissant pour la chaussée, du béton désactivé pour les trottoirs.

Le traitement des eaux sera en partie réalisée par une noue.

S'agissant de la palette végétale, il faudrait s'inspirer des massifs de la rue des tilleuls qui demandent peu d'entretien et sont fleuris toute l'année.

Une réunion publique avec les habitants de la route du verger, chemin du verger et allée des merisiers est fixée au jeudi 25 janvier à 19h30.

L'implantation de la réserve incendie sera validée prochainement par le SDIS.

David Barrier présente un dossier qu'une élue de l'équipe précédente lui a remis et qui porte sur l'installation d'une halle place du commerce. Cette halle a été démontée à Torcé lors des travaux de passage de la LGV.

Les élus qui connaissent ce dossier expliquent que le coût des travaux étaient très importants et que le projet ne s'intégrait pas vraiment dans le site.

La solution envisagée pour mettre en valeur cette place pourrait être la plantation d'un bel arbre.

Le rapport suite à l'inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales a été remis, une réunion avec le maitre d'œuvre et le service assainissement de Vitré Communauté sera prochainement organisé.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT 2022 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D4EAU POTABLE EAU DES PORTES DE BRETAGNE

Madame le Maire donne lecture des principales informations du syndicat Eau des Portes de Bretagne

PROJET D'EXPO PHOTO AVEC L'ARTOTHEQUE DE VITRÉ

L'expo photos qui était installée à la Cantache et sur la voie verte sera démontée, une proposition a été faite de les exposer dans la commune pour permettre aux personnes de visiter la commune et de découvrir de nouveaux sentiers, 3 communes ont été retenues : Chateaubourg, la Selle Guerchaise et Landavran.

TONTE DE LA PELOUSE DE L'ÉCOLE

La mairie a été sollicitée pour faire la tonte de la pelouse de l'école, l'agent technique interviendra dès qu'il aura reçu la clef du portail .

MARCHE DE NOËL

Il y a de très bons retours sur le 1^{er} marché de Noel organisé le 3 décembre. Serge Berger rappelle que la 1ere réunion s'est tenue en février et que ce projet qui est à l'initiative de 2 élus pourrait être mené par une association en 2024.

TELETHON

Madame le Maire fait un rapide bilan financier des animations proposées : course des adultes, course des enfants, randonnées, tombola, vente de gâteaux, dons des particuliers et des associations : 1308 euros ont été récoltés.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire

Danielle RESONET

Le secrétaire Elodie MALVAL